

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDCT 144** Subventions fonds du Maire (72.940 euros) à 9 associations du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M<sup>me</sup> Pauline VERON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 9 associations domiciliées dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 novembre 2014;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Espace 16 (20983 / 2014\_07374), 16, rue Roger Bacon - 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Scouts et Guides de France (18905 / 2014\_07207), 65, rue de la Glacière - 75013 Paris.

Article 3 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Jeunes des Ternes (161281 / 2014\_06859), 21 bis, rue d'Armaille - 75017 Paris.

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Le Pont (19265 / 2014\_04787), 147 avenue de Clichy - 75017 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association CQFD Bessières Comité de Quartier en Faveur du Développement Secteur Bessières (13325 / 2014\_03284), 3, rue Louis Loucheur - 75017 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Espace Brémontier (40242 / 2014\_07376), 70, rue Jouffroy D'Abbans - 75017 Paris.

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.500 euros, au titre de l'exercice 2014, à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA (3001 / 2013\_08369), 102, rue de la Jonquière - 75017 Paris.

Article 8 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37.440 euros, au titre de l'exercice 2014, à l'association Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (C.L.A.S.S. 17) (96021 / 2014\_03695), 16-20, rue des Batignolles - 75017 Paris.

Article 9 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 5.000 euros, au titre de l'exercice 2014, à l'association Les Petits Frères des Pauvres (20292 / 2014\_06527), 33, avenue Parmentier - 75011 Paris.

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (17<sup>e</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014 et années suivantes, sous réserve des décisions de financement.